

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 18 / 2022
Séance du 5 décembre 2022

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de 15'000 F destiné au projet de modération du village

Vu la densité du trafic à Soral,

Vu la nécessité de sécuriser les rues du village,

Vu la décision de mandater un bureau spécialisé des questions de mobilité,

Vu l'offre de 42'920 F du 14 juin 2021 du bureau d'ingénierie,

Vu la décision non prévue de réaliser un « Argumentaire mobilité en vue de la construction d'un parking souterrain en zone de verdure »,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x voix pour, x abstention,

1. D'ouvrir un crédit budgétaire complémentaire de 15'000 F destiné au projet de modération du village,
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.